SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/

COMPTE RENDU CAPL A du 22 juin 2017
RECOURS EVALUATIONS

Cette CAP comportait comme ordre du jour :

- l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 (liste d'aptitude),
- l'adoption du règlement intérieur actualisé applicable à la CAP locale n°1,
- les demandes de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel des inspecteurs.

En préalable, les représentants FO-DGFIP ont lu la déclaration liminaire suivante :

Madame la Présidente,

***FO**-DGFIP 43 déplore qu'une seule CAPL, celles des cadres A, soit convoquée cette année pour les demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel.*
Aucune CAP pour les agents de catégorie B et C ne se tiendra et c'est bien regrettable : faut-il y voir le découragement des personnels face au parcours du combattant que constitue et le recours hiérarchique, et la saisie de la CAPL ?

Une des conséquences de PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations) que le gouvernement a fait passer en force, est que l'entretien professionnel ne débouchera plus sur l'attribution de réductions/majorations d'ancienneté. Une cadence unique d'avancement d'échelon s'appliquera pour les différents corps.
Pour 2017, gestion 2016, les agents de catégorie B auront ouvert les premiers le bal et auront été positionnés à la valeur référence statutaire.
Les catégories A et C suivront dès l'année prochaine : 2017 est la dernière année où l'entretien professionnel avec appréciation des résultats et de la valeur professionnelle sur 2016 est assorti d'attributions possibles de réductions/majorations d'ancienneté selon les mêmes modalités que l'an passé.
Aussi nous vous demandons pour la dernière année d'accéder favorablement aux demandes du dossier qui sera examiné lors de cette CAPL.

Une autre conséquence de PPCR est l'annonce de nouveaux critères de sélection pour les tableaux d'avancement et l'élaboration des listes d'aptitude : ainsi pour les 3 grades, la DGFIP a décidé de prendre appui sur le tableau synoptique pour déterminer le mérite des agents dans la sélection des promotions.

***FO**-DGFIP dénonce les conséquences de PPCR et exige un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée pour que chacun puisse se situer.*

***FO**-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.*

*De même, **FO**-DGFIP s'oppose à un salaire « à la tête du client » que le RIFSEEP introduira et rappelle que PPCR n'est qu'un outil de plus pour dynamiter la Fonction Publique et les statuts dans le cadre du renforcement de la politique d'austérité.*

*En conclusion, **FO**-DGFIP revendique :*

- *la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences,*
- *le maintien des statuts particuliers gravement menacés par la mise en place du PPCR,*
- *l'exclusion totale du dispositif RIFSEEP pour tous les agents.*

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

Il est adopté à l'unanimité.

Adoption du règlement intérieur actualisé

Des questionnements apparaissent quant aux frais de déplacements des suppléants, les délais de convocation des ordres du jour,..

L'Administration n'apportant pas de réponse, la parité syndicale vote contre.

Demande de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel des inspecteurs

- nombre de recours catégorie A : 1 recours.
- nombre de réductions d'ancienneté en réserve: 1 ALLOCATION 2 mois et 1 ALLOCATION de 1 mois (de même pour la catégorie C).

Les débats ont été vifs et argumentés, le dossier présenté étant d'un excellent niveau, les représentants FO-DGFIP se sont attachés à le défendre.

L' Administration se retranche sur le fait que satisfaire la demande présentée (rectification du tableau synoptique en passage BON à TRES BON sur les connaissances professionnelles, réduction la plus large possible de la cadence d'avancement) serait inéquitable vis-à-vis des autres agents de la catégorie A.

Au final, la Direction propose de changer positivement l'appréciation du tableau synoptique (non pas sur les connaissances mais sur les compétences personnelles) et d'accorder une bonification de 2 mois sur ce dossier qui n'avait bénéficié d'aucune majoration à l'issue du compte-rendu annuel d'entretien professionnel.

De ce fait, un vote unanime a eu lieu.

Un mois sera rendu à l'Administration Centrale !

Les représentants du personnel : Jean-Louis PAYRARD, titulaire – Raluca ROTARIU-RAYNAL, suppléante.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFiP

Fait à , le signature

66 *% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*